



COMITE DE SUIVI DES FONDS EUROPEENS BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE

22 Juin 2026

Note explicative propositions de modification de programme

Programme FEDER-FSE+ 2021-2027 Bourgogne-Franche-Comté et Massif du Jura

Comme annoncé au cours du comité de suivi du 18 mars 2025 dédié à la revue de performance à mi-parcours, des ajustements de maquette ont été travaillés sur la base du stock de dossiers déposés sur les priorités en tension notamment sur la **Priorité V – volet rural** et sur la **Priorité IV - FSE+**. L'autorité de gestion sollicite par ailleurs l'accord du comité de suivi pour la finalisation des travaux de mise en place d'une OCS portant sur les frais de personnels.

Volet FEDER : Avancement de la programmation/priorité et propositions de modifications de maquette :

Au 15/06/2026, 498 dossiers ont été programmés pour un coût total de 684 M€ et un montant FEDER de 261 M€ représentant 67% de la maquette UE dédiée. Taux de paiement de 35%.

-Priorité I « Développer une économie régionale innovante et compétitive » : 140 projets programmés pour un coût total de 247.8 M€ et un montant FEDER de 134 M€ soit un taux de programmation de 99%. Taux de paiement 41%.

OS 1.1 Recherche innovation : 29 projets programmés pour un coût total de 75.3 M€ et un montant FEDER de 58.4 M€ soit un taux de programmation de 101%.

-OS 1.3 Compétitivité des PME : 111 projets ont été programmés dont l'instrument financier OSER BFC pour un coût total de 172.5 M€ et un montant FEDER de 76 M€ soit un taux de programmation de 98%.

-Priorité II « Développer une économie régionale tournée vers le numérique, au bénéfice des citoyens, des entreprises et des pouvoirs publics » : 15 dossiers ont été programmés pour un coût

total de 35.6 M€ et un montant FEDER de 20.5 M€ soit un taux de programmation de 75%. Taux de paiement 56%.

Il est proposé un lancement de l'appel à projets sur l'usage de l'Intelligence Artificielle au service des politiques publiques régionales.

-Priorité III « Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité » : 209 projets programmés pour un coût total de 191 M€ et un montant FEDER de 59.6 M€ soit un taux de programmation de 51%. Taux de paiement 21%. La maquette pour cette priorité fait l'objet d'un réajustement et d'une mise en conformité.

-OS 2.1 Efficacité énergétique : 114 projets programmés pour un coût total de 116.5 M€ et un montant FEDER de 37 M€ soit un taux de programmation de 59%.

Faute de mobilisation et malgré l'ouverture de la stratégie aux projets des PME, il est proposé que l'enveloppe d'un montant initial de 8 729 340.49 € prévue pour le soutien à l'hydrogène fasse l'objet d'un redéploiement au sein de la Priorité III « Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité » et à destination de la Priorité V – Volet rural.

Il est ainsi proposé de modifier la maquette par **ajout d'une enveloppe de 1 829 340,42 €** pour la rénovation énergétique du logement social public.

Cette proposition de modification de maquette s'accompagne de propositions de modifications des cibles des indicateurs associés (au prorata et quelques ajustements de méthodologies nécessaires) :

-RCO 18 Logements à rendement énergétique amélioré : Cible 2029 initiale : 7 300
Proposition de Cible 2029 modifiée : 8 899

-RCR 26 Consommation d'énergie primaire annuelle (logements, bâtiments publics, entreprises, autres) MWh/an : Cible 2029 initiale : 40 000 (valeur de base : 159 330) / Proposition de Cible 2029 modifiée (juin 2026) : 47 867 (valeur de base : 191 470)

-RCR 29 Émissions estimées de gaz à effet de serre Tonnes de CO₂eq / an. Cible 2029 initiale : 9 666 (valeur de base : 24 165) / Proposition de Cible 2029 modifiée (juin 2026) : 11 616 (valeur de base : 29 039)

-OS 2.2 « Energies renouvelables » : 49 projets programmés pour un coût total de 55 M€ et un montant FEDER de 14.4 M€ soit un taux de programmation de 42%.

Il est proposé de modifier les enveloppes de cet OS par un transfert d'une partie du montant dédié à l'hydrogène comme suit :

Ajout de 500 000 € à destination des actions en faveur des réseaux.

Ajout de 400 000 € à destination des actions d'animation.

Au vu des faibles montants concernés, après analyse de leurs incidences, il est proposé de ne pas modifier les cibles des 2 indicateurs concernés.

-OS 2.7 « Biodiversité » : 46 projets programmés pour un coût total de 19.5 M€ et un montant FEDER de 8.3 M€ soit un taux de programmation de 42%.

-Priorité V « Accompagner le développement territorial vers un développement durable » : 117 dossiers ont été programmés pour un montant total de 175 M€ et un montant FEDER de 40 M€ soit un taux de programmation de 42%. Taux de paiement 24%.

-OS 5.1 Développement urbain : 53 dossiers ont été programmés pour un montant total de 126 M€ et un montant FEDER de 23 M€ soit un taux de programmation de 37%.

-OS 5.2 Développement rural : 64 dossiers ont été programmés pour un montant total de 49 M€ et un montant FEDER de 17 M€ soit un taux de programmation de 51%.

Il est proposé de modifier la maquette par **ajout d'une enveloppe de 6 000 000 €**.

Cette proposition de modification de maquette s'accompagne de propositions de modifications des cibles des indicateurs associés (au prorata et quelques ajustements de méthodologies nécessaires).

Ajustements suite à la sélection des territoires non connus lors de la fixation des cibles initiales :

-RCO74 Population couverte par des projets dans le cadre de stratégies de développement territorial intégré. Cible 2029 initiale : 282 300 / Proposition de Cible 2029 modifiée (juin 2026) : 1 308 983

-RCO75 Stratégies intégrées de développement territorial soutenues. Cible 2029 initiale : 26 / Proposition de Cible 2029 modifiée (juin 2026) : 31
Ajustement suite modification de maquette :

-RCO58 Aménagement spécifique de pistes cyclables bénéficiant d'un soutien. Cible initiale : 26 / Cible 2029 : 68.6

-ISR04 Population ayant accès à des services de transports durables améliorés. Cible 2029 initiale : 93 160 / Proposition de Cible 2029 modifiée (juin 2026) : 164 638

-RCO77 Nombre de sites touristiques et culturels soutenus. Cible 2029 : 13 / Proposition de Cible 2029 modifiée (juin 2026) : 39

-RCR77 Nombre de visiteurs de sites culturels et touristiques bénéficiant d'un soutien. Cible 2029 initiale : 396 000 (valeur de référence : 360 000) / Proposition de Cible 2029 modifiée (juin 2026) : 351 000 (valeur de base : 290 000)

-Priorité VI « Promouvoir un développement touristique durable dans le Massif du Jura » : 17 dossiers ont été programmés pour un montant total de 34.5 M€ et un montant FEDER de 7M€ soit un taux de programmation de 60%. Taux de paiement 33%.
Au vu du volume de dépôts, cette priorité est fermée depuis juin 2024.

-Tableau récapitulatif des propositions de modification de maquette (Priorités III et V) :

	Maquette UE initiale	Proposition de modification	Maquette UE modifiée
Priorité 3			
Total OS 2.1 efficacité énergétique	63 045 236,27 €	Transfert de l'OS 2.2 vers l'OS 5.2 - 6 000 000.00 € et redistribution de 2 729 340.00 € sur l'OS 2.1 et OS 2.2	64 874 576,69 €
Total OS 2.2 énergies renouvelables	34 400 000.00 €		26 603 057,31 €
Total OS 2.7 biodiversité	19 800 000,00 €		19 883 498,00 €
TOTAL	117 361 132,00 €		111 361 132,00 €
Priorité 5			
Total OS 5.1 territorial urbain	63 022 746.00 €		63 022 746,00 €
Total OS 5.2 territorial rural	32 977 508,00 €	Ajout de 6 000 000,00 €	39 000 000,00 €
TOTAL	96 022 746.00 €		102 022 746,00 €

-Fiches actions, Appels à projets - sections « dépenses éligibles » - proposition de précisions :
Une problématique a été soulevée, à savoir l'impossibilité d'utiliser les taux forfaitaires de 7% et 15% couvrant les coûts indirects d'une opération lorsque le régime d'aide d'Etat applicable n'autorise que les coûts directs d'investissement. Tel qu'indiqué dans les documents de mise en œuvre du programme régional BFC (fiches actions et appels à projets, section dépenses éligibles), ces taux forfaitaires sont utilisés pour certains types d'action FEDER. Une mise à jour des documents de mise en œuvre pour les thématiques : transition énergétique et écologique (priorité 3), numérique (priorité 2) et territoriale

(priorité 5 et priorité 6) est nécessaire avec l'ajout de la phrase : 'sous réserve de comptabilité avec la réglementation des aides d'Etat appliquée au dossier'. Enfin, la mention relative à la possibilité de recourir à l'OCS de 7% est supprimée dans l'appel à projets 'Chaufferie bois 2025'.

Les documents de mise en œuvre concernés par l'ajout de cette phrase sont :

- Numérique (priorité 2) : FA e-care, FA e-éducation, FA e-entreprises, FA e-gouvernement, FA e-mobilité, FA e-tourisme et e-culture ;
- Transition énergétique et écologique (priorité 3) : FA Constructions neuves exemplaires
- Territoriale (priorité 5 et priorité 6) : rural (FA mobilité, FA renouvellement rural, FA tourisme et culture, FA village intelligent), urbain (FA infrastructures vertes, FA mobilité, FA tourisme et culture, FA ville intelligente) et Massif de Jura (AaP Hébergements touristiques, FA moyennes montages, FA patrimoine).

Volet FSE+ : Avancement de la programmation/priorité et propositions de modifications de maquette

Au 15/06/2026, 136 dossiers ont été programmés pour un coût total de 122 M€ et un montant FSE de 69 M€ soit un taux de programmation de 86 %. Taux de paiement 65%.

-OS 4.5 Orientation : 29 projets programmés pour un coût total de 9,4 M€ et un montant de FSE+ de 5,2 M€ soit un taux de programmation de 107 %. Taux de paiement : 50 %. Cette thématique est très dynamique.

-OS 4.5 Apprentissage : 1 projet programmé pour un coût total de 0,24M€ et un montant de FSE+ de 0,14 M€ soit un taux de programmation de 3 % très faible en l'absence de projet. Taux de paiement : 30%.

Il est proposé de **réduire de 4 670 000,00 € et de fermer** la maquette initialement dédiée à l'apprentissage par un **transfert d'enveloppe de 1 550 000 € vers les projets d'orientation**.

Cette proposition de modification de maquette et de fermeture s'accompagne de propositions de modifications des cibles des indicateurs associés.

-OS 4.7 « Formation professionnelle des demandeurs d'emploi » : 106 projets programmés pour un coût total de 112.3 M€ et un montant de FSE+ de 63.5 M€ soit un taux de programmation de 90 %. Taux de paiement : 66%

Il est proposé de **réabonder à hauteur de 5 000 000 €** l'enveloppe dédiée à la formation qualifiante : par un transfert de maquette d'un montant de 3 120 000 € de l'OS 4.5 vers ce type d'action et par un transfert d'enveloppe d'un montant de 1 880 000 € dédiée initialement à la préqualification.

Ces propositions de modification de maquette s'accompagnent de propositions de modifications des cibles des indicateurs associés (au prorata et quelques ajustements de méthodologies nécessaires).

OS 4.5 :

-IS03 Nombre d'actions d'information en matière d'orientation réalisées. Cible 2029 initiale : 65 / Proposition de Cible 2029 modifiée (juin 2026) : 23 011

-IS04 Nombre de professionnels de l'orientation formés. Cible 2029 initiale : 3 250 / Proposition de Cible 2029 modifiée (juin 2026) : 14 708

-ISR03 Nombre de personnes ayant bénéficié des actions d'information en matière d'orientation. Cible 2029 initiale : 24 700 / Proposition de Cible 2029 modifiée (juin 2026) : 146 296

-IS02 Nombre de projets d'innovation pédagogique / -ISR02 Pourcentage d'élèves ayant bénéficié des projets d'innovation pédagogique / Proposition : arrêt du suivi de ces 2 indicateurs

OS 4.7 :

-EECO01 Nombre total de participants. Cible 2029 initiale : 10 189 / Proposition de Cible 2029 modifiée (juin 2026) : 22 974

-EECO06-EECO07 Nombre de participants – 30 ans. Cible 2029 initiale : 5095 / Proposition de Cible 2029 modifiée (juin 2026) : 11 747

-EECO09 Titulaires d'un diplôme du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 0 à 2). Cible 2029 initiale : 1 630 / Proposition de Cible 2029 modifiée (juin 2026) : 5 559

-EECR03 Participants obtenant une qualification au terme de leur participation. Cible 2029 initiale : 5 502 / Proposition de Cible 2029 modifiée (juin 2026) : 13 280

-Tableau récapitulatif des propositions de modification de maquette :

	Maquette UE initiale		Propositions de modifications	Maquette UE modifiée	
4.5 - TA 1 Apprentissage	4 800 000,00 €	9 600 000 €	- 4 670 000,00 €	130 000,00 €	6 480 000 €
4.5 - TA 2 Orientation	4 800 000,00 €		+ 1 550 000,00 €	6 350 000,00 €	
4.7 - TA 1 Formation Qualifiante	61 099 422,20 €	70 757 031 €	+ 5 000 000,00 €	66 099 422,20 €	73 877 031 €
4.7 - TA 2 Pré Qualification	9 657 608,80 €		- 1 880 000,00 €	7 777 608,80 €	
Total	80 357 031,00 €			8 357 031,00 €	

Par ailleurs, des précisions sur les dépenses de personnel seront proposées dans la fiche action « Amont de la qualification ».

Volet transversal : Mise en place d'une Option de Coûts Simplifiés (OCS) portant sur les Frais de personnels

L'Autorité de gestion sollicite mandat auprès du Comité de suivi pour poursuivre et finaliser les travaux de définition d'une Option de Coûts Simplifiés portant sur les frais de personnels.

Cette mesure de simplification, promue par la Commission européenne pour faciliter la mise en œuvre des fonds européens, vise à établir un barème de coûts unitaires portant sur les heures de personnels travaillées cofinancées par le programme. L'enjeu de cette mise en place réside dans la facilité de déclaration et validation de ces frais de personnels selon un barème établi par catégorie de personnels.

Les travaux en cours ne sont actuellement pas totalement finalisés et nécessitent un travail complémentaire pour obtenir la validation ex-ante du dispositif par l'Autorité nationale d'audit des Fonds européens (ANAFE)

Afin de ne pas retarder la mise en place de l'OCS, et permettre son effectivité avant la fin 2026, l'Autorité de gestion sollicite du comité de suivi son autorisation pour poursuivre les travaux avec l'ANAFE et engager la modification de programme comprenant la modification de la maquette financière et la validation de cette OCS auprès de la Commission européenne durant l'été.

Les documents de mise en œuvre du programme afférents (appels à projets et fiches actions) concernés par ces types de dépenses seront présentés pour validation du comité de suivi par la voie d'une consultation écrite ultérieure.

L'ensemble de ces propositions de modifications étant en cours de validation par les services de la Commission européenne, des ajustements à la marge pourront leur être apportés.